



Novum Sub Sole n°62

Votre avis est attendu sur le projet de version 04 du CWBP (Code Wallon de Bonnes Pratiques). Cette Novum Sub Sole vous indique comment comprendre les modifications apportées par cette nouvelle version. On trouvera aussi ici une nouvelle version de l'outil ESR et la procédure de saisie du comité "CEDRE". Autre sujet développé : le projet « Production et valorisation durable de la biomasse - outils méthodologiques d'analyse de durabilité de la production et de la valorisation de la biomasse intégrant la gestion des sols pollués et la qualité de l'air ».

Version 04 du CWBP

Comme annoncé, nous sollicitons aujourd'hui votre avis sur un projet de version 04 du CWBP.

L'adoption du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols en date du 1^{er} mars 2018 et son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 impliquent une adaptation de l'ensemble des guides de référence.

Les guides ont dès lors été amendés pour répondre aux nouvelles dispositions légales mais également pour apporter des réponses et des précisions à des demandes récurrentes et enfin, pour en améliorer la compréhension.

Les experts et les différentes parties prenantes impliqués dans le CWBP sont invités à formuler leurs remarques jusqu'au **15 octobre 2018**.

Les [documents sont accessibles sur notre site](#).

Une [synthèse des modifications](#) apportées au travers des guides a été dressée.

Vos remarques et commentaires sont à adresser au plus tard le **15 octobre 2018** par email : edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be ou par voie postale : Direction de l'Assainissement des Sols, Mme Bénédicte DUSART, Directrice, Avenue Prince de Liège 15, 5100 Jambes.

Quelles seront les modalités d'introduction des rapports à partir du 1^{er} janvier 2019 ?

Vous êtes nombreux à nous solliciter pour avoir des précisions concernant le passage du décret actuel au nouveau décret. Vous trouverez dans [le document disponible ici](#), toutes les précisions pour introduire vos études, projets d'assainissement et évaluations finales à partir du 1^{er} janvier 2019.

Etude de risques pour les Ecosystèmes - Saisie du Comité CEDRE

Dans le cadre des études de risques pour les écosystèmes, en présence d'une indication de stress biologique à l'issue de l'étude simplifiée des risques, il y a lieu, dans certains cas de saisir le comité CEDRE (Comité de Concertation pour les Etudes Détaillées des Risques pour les Ecosystèmes). Celui-ci se prononce alors notamment sur la nécessité de réaliser

une étude détaillée des risques. La [procédure de demande d'avis](#) à ce Comité a été précisée.

Nouvelle version de l'OUTIL ESR - version V 3.0.3

Une [nouvelle version de l'outil ESR](#) est mise à disposition. Il s'agit de la version v3.0.3. Elle tient compte de corrections relatives à l'ajustement de la VS_N pour l'arsenic et le cuivre dans le cadre d'un usage agricole.

Biomasse et qualité du sol

Dans le cadre de la politique énergétique de la Wallonie, et notamment dans son Plan Air Climat Energie, la production d'énergie renouvelable sur base de la biomasse est préconisée, et doit se baser sur des critères de durabilité. Cependant, ces critères prennent actuellement relativement peu en compte la préservation de la qualité des sols sur lesquels est produite la biomasse de même que l'impact de la qualité de la biomasse produite à partir de sols pollués sur les filières de valorisation. D'un autre côté, le phytomanagement des sites pollués, consistant à gérer des sites pollués par la mise en culture de végétaux sur base d'un ensemble de techniques de génie écologique, peut regrouper plusieurs fonctionnalités, dont la production de matières premières *biobasées* (issues totalement ou partiellement de la biomasse), et offrir divers services environnementaux (lutte contre les inondations, protection et restauration d'écosystèmes, ...).

L'intérêt de l'administration a donc consisté à établir des lignes directrices intégrant la préservation de la qualité des sols et de l'air tout en encourageant les projets de production de biomasse sur des sites pollués inutilisés. En effet, l'ensemble des points cruciaux auxquels le porteur d'un projet de valorisation sur site contaminé doit prêter une attention particulière, non seulement d'un point de vue réglementaire, mais également technique et économique doit être pris en compte en vue d'assurer la pérennité du projet.

Pour atteindre cet objectif, la DGO3, l'Awac, la CWApE et Valbiom se sont associés autour d'un projet intitulé « Production et valorisation durable de la biomasse - outils méthodologiques d'analyse de durabilité de la production et

de la valorisation de la biomasse intégrant la gestion des sols pollués et la qualité de l'air ». Ce projet touche à son terme et met plusieurs outils à disposition sur internet. [Pour plus d'informations](#)

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

